



Informations réglementées, Leuven, 31 janvier 2020 (17.40 CET)

Rapport financier semestriel 2019/2020

Au premier semestre de l'exercice 2019/2020, KBC Ancora a réalisé un bénéfice de 69,1 millions d'euros, soit 0,4 million d'euros de plus que le résultat enregistré sur la même période lors de l'exercice précédent. La différence est dans une large mesure à attribuer à une diminution des charges d'intérêts.

Données financières abrégées et commentaire¹

Résultats des 6 premiers mois de l'exercice 2019/2020

	1S exercice 2019/2020	1S exercice 2018/2019
	(x 000 EUR)	(x 000 EUR)
Produits	77.543	77.545
Dividendes provenant des immobilisations financières	77.516	77.516
Autres produits	26	29
Charges	-8.450	-8.853
Charges des dettes	-7.235	-7.576
Services et biens divers	-1.214	-1.276
Autres charges	-1	-1
Résultat après impôts	69.093	68.692
Nombre d'actions émises*	78.301.314	78.301.314

* Il n'y a pas d'instruments pouvant entraîner une dilution.

KBC Ancora a affiché au cours des six premiers mois de l'exercice en cours un résultat positif de 69,1 millions d'euros, soit 0,88 euro par action, venant d'un bénéfice de 68,7 millions d'euros pour la même période de l'exercice précédent.

Les éléments de ce résultat sont principalement le dividende intérimaire de KBC Groupe (77,5 millions d'euros), les charges d'intérêts des dettes (7,2 millions d'euros) et les charges opérationnelles (1,2 million d'euros).

¹KBC Ancora rapporte selon les normes comptables belges (Belgian GAAP).
Pour un bilan et un compte de résultats: voir l'annexe.

Bilan au 31.12.2019

(x 000 EUR)	31.12.2019	*30.06.2019
TOTAL DU BILAN	3.165.789	3.089.448
Actif		
Immobilisations	3.088.253	3.088.253
<i>Immobilisations financières</i>	<i>3.088.253</i>	<i>3.088.253</i>
Actifs circulants	77.536	1.195
Passif		
Fonds propres	2.813.981	2.744.889
<i>Capital souscrit</i>	<i>2.021.871</i>	<i>2.021.871</i>
<i>Réserve légale</i>	<i>72.132</i>	<i>72.132</i>
<i>Réserves indisponibles</i>	<i>650.117</i>	<i>650.117</i>
<i>Résultat reporté</i>	<i>767</i>	<i>767</i>
<i>Résultat de la période</i>	<i>69.093</i>	<i>0</i>
Dettes	351.808	344.559
<i>Dettes > 1 an</i>	<i>343.000</i>	<i>343.000</i>
<i>Dettes < 1 an</i>	<i>205</i>	<i>179</i>
<i>Comptes de régularisation</i>	<i>8.603</i>	<i>1.380</i>

Le bilan au 30.06.2019 est un bilan après traitement du résultat.

Le total du bilan s'élevait à 3,2 milliards d'euros, soit 76,3 millions d'euros de plus qu'à la fin de l'exercice 2018/2019.

Le nombre d'actions KBC Groupe détenues par KBC Ancora est resté identique à 77.516.380.

Les fonds propres ont augmenté de 69,1 millions d'euros, un montant qui correspond au résultat positif des six premiers mois de l'exercice en cours. Les dettes ont augmenté de 7,2 millions d'euros sous l'effet de la comptabilisation au prorata des charges d'intérêts au cours des six premiers mois de l'exercice.



Rapport intermédiaire relatif aux 6 premiers mois de l'exercice en cours 2019/2020

Commentaire des six premiers mois de l'exercice 2019/2020

Résultat des six premiers mois de l'exercice 2019/2020

KBC Ancora a affiché au cours des six premiers mois de l'exercice en cours un résultat positif de 69,1 millions d'euros, venant d'un bénéfice de 68,7 millions d'euros pour la même période de l'exercice précédent.

Ce résultat a été influencé principalement par les éléments suivants :

- les revenus de dividendes, représentant un montant de 77,5 millions d'euros. KBC Groupe a distribué en novembre 2019 un dividende intérimaire de 1 euro par action KBC Groupe.
- les charges d'intérêts à concurrence de 7,2 millions d'euros, soit 0,34 million d'euros de moins que durant la même période l'année dernière. Ce repli est principalement dû à la diminution des dettes financières (343,0 millions d'euros au premier semestre de l'exercice 2019/2020, venant de 375,0 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice précédent).
- les charges opérationnelles, qui s'élevaient à 1,2 million d'euros, soit 0,1 million d'euros de moins que durant la même période de l'exercice précédent. Les charges de fonctionnement récurrentes ont porté principalement sur les coûts au sein de l'accord de partage des coûts avec Cera (0,9 million d'euros). Par ailleurs, les autres charges habituelles ont porté entre autres sur les frais de la cotation en Bourse et la gérance.

Participation dans KBC Groupe, endettement net et valeur intrinsèque

Le nombre d'actions KBC Groupe en portefeuille est resté inchangé au cours des six derniers mois (77.516.380 actions KBC Groupe). KBC Ancora détient 0,99 action KBC Groupe par action KBC Ancora en circulation. La valeur comptable moyenne des actions KBC Groupe s'élève à 39,84 euros par action.

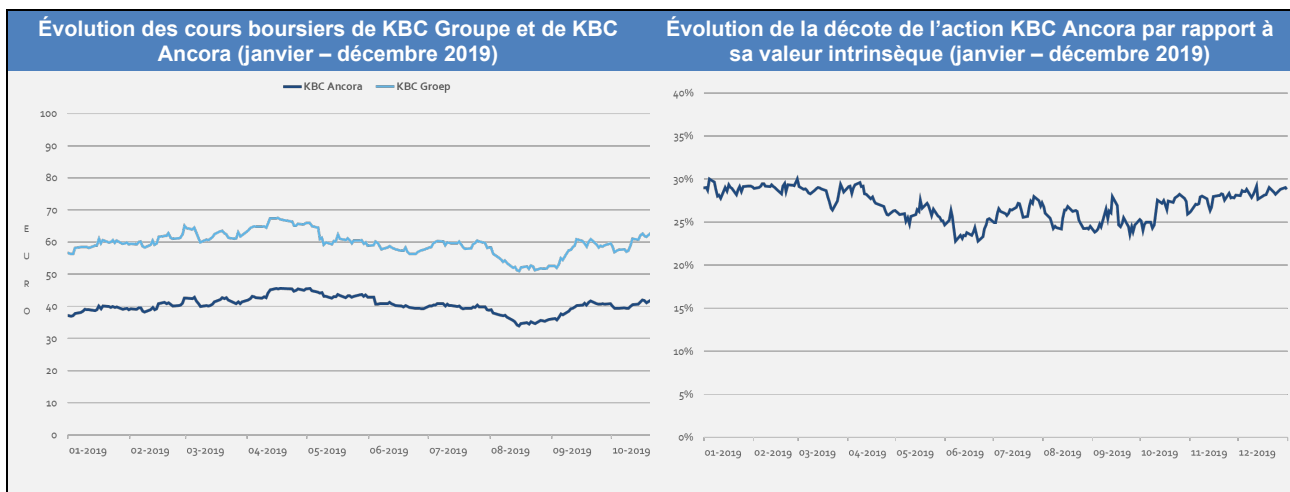
L'endettement net de KBC Ancora s'établissait le 31 décembre 2019 à 3,50 euros par action, en baisse de 0,88 euro par rapport au 30 juin 2019. Ce recul de la dette nette est à attribuer au dividende intérimaire que KBC Groupe a distribué en novembre 2019. Étant donné que KBC Ancora a l'intention de distribuer un dividende (intérimaire) en juin 2020, la dette nette est appelée à augmenter à nouveau au second semestre.

La valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora correspondait donc au 31 décembre 2019 au cours boursier de 0,99 action KBC Groupe moins 3,50 euros.

Sur la base du cours boursier de l'action KBC Groupe le 31 décembre 2019 (67,06 euros), la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora s'établissait à 62,88 euros et le cours de l'action KBC Ancora (44,76 euros) affichait une décote de 28,8 % par rapport à la valeur intrinsèque.



Les graphiques ci-dessous reflètent l'évolution des cours boursiers de KBC Groupe et de KBC Ancora ainsi que de la décote de l'action KBC Ancora par rapport à sa valeur intrinsèque.



Modification de la forme de société de KBC Ancora

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 octobre 2019 a décidé d'adapter à dater du 1er janvier 2020 les statuts de KBC Ancora aux dispositions du nouveau Code des sociétés et des associations (« opt-in »). À compter de la même date, la société a été transformée de société en commandite par actions (SCA) en une société anonyme (SA) administrée par un administrateur unique (statutaire). Il a été dans ce contexte fait usage des possibilités qu'offre une SA (« nouveau style ») de conférer dans les statuts à l'administrateur unique les mêmes droits que dans une SCA, de sorte que la modification de la forme juridique n'a aucun impact sur la structure d'ancrage. Comme c'est le cas depuis l'introduction en Bourse en 2001, le mandat de l'administrateur statutaire ne peut être révoqué que s'il existe un motif légitime justifiant une telle révocation, et l'accord de l'administrateur statutaire est requis pour les décisions visant une modification des statuts, les décisions visant une distribution aux actionnaires et les décisions visant la démission de l'administrateur statutaire.

Nominations chez l'administrateur statutaire, Almancora Société de gestion

Herman Vandaele, qui est depuis 2010 administrateur indépendant, a été nommé le 29 novembre 2019 en tant que président du Conseil d'Administration d'Almancora Société de gestion, l'administrateur statutaire de KBC Ancora. Il succède ainsi à Jules Stuyck, qui a atteint la limite d'âge fixée par les statuts.

Fintrac BV (ayant pour représentant permanent Marc De Ceuster) a été désignée en tant que nouvel administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration d'Almancora Société de gestion, pour succéder à Jules Stuyck.



Description des principaux risques et incertitudes pour les mois restants de l'exercice en cours

Certains facteurs de risques peuvent avoir un impact sur la valeur de l'actif de KBC Ancora et sur la possibilité de distribuer un dividende. Nous renvoyons à ce sujet à la description des risques dans le dernier rapport annuel (p. 17).

KBC Groupe a rapporté pour les neuf premiers mois de 2019 un résultat net de 1,79 milliard d'euros. KBC Groupe publiera son résultat pour tout l'exercice 2019 le 13 février 2020. KBC Groupe applique dans sa politique de dividende un ratio de distribution de dividende (y compris le coupon sur les instruments additionnels Tier-1 en cours) de minimum 50 % du bénéfice consolidé. À l'issue de son assemblée annuelle de mai 2020, KBC Groupe distribuera un dividende final, qui constituera avec le dividende intérimaire (distribué en novembre 2019) le dividende total de l'exercice 2019.

En plus d'un dividende final de KBC Groupe, le résultat de KBC Ancora pour les six derniers mois de l'exercice en cours (2019/2020) sera composé principalement des charges d'intérêts et des charges opérationnelles habituelles limitées (charges au sein de l'accord de partage des coûts avec Cera, frais dans le cadre de la cotation en Bourse ainsi que dans le cadre de la gérance).

Sauf imprévu, KBC Ancora clôturera l'exercice 2019/2020 sur un résultat positif. Comme déjà annoncé dans le communiqué de presse du 30 août 2019, KBC Ancora a l'intention de distribuer au titre de dividende intérimaire 90 % de son résultat récurrent distribuable (c'est-à-dire après correction pour les éventuels résultats exceptionnels et après constitution obligatoire de la réserve légale). Le dividende intérimaire sera distribué le 11 juin 2020. Le montant du dividende intérimaire sera annoncé le 29 mai 2020 (17.40 CEST). Il ne sera pas versé de dividende final.

Déclaration des personnes responsables

« Nous, membres du Conseil d'Administration d'Almancora Société de gestion, administrateur statutaire de KBC Ancora SA, déclarons conjointement par la présente que, à notre connaissance,

- les données financières abrégées établies conformément au référentiel comptable applicable aux comptes annuels, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de KBC Ancora,
- le rapport annuel intermédiaire donne une image fidèle des principaux événements et des principales transactions avec des parties liées qui ont eu lieu au cours des six premiers mois de l'exercice, et de leur impact sur les données financières abrégées, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les mois restants de l'exercice. »



Communiqué de presse
Information réglementée
31 janvier 2020 (17.40 CET)
Rapport financier semestriel

Informations relatives au contrôle externe

Le commissaire a procédé à l'examen des données financières intermédiaires abrégées et du commentaire y afférent. Son rapport est repris in extenso en annexe.

KBC Ancora est une société cotée en bourse qui détient 18,6 % des actions de KBC Groupe et qui assure, avec Cera, MRBB et les Autres Actionnaires Stables, la stabilité du sociétariat et le développement de KBC Groupe. Ces actionnaires de référence de KBC Groupe ont conclu à cet effet un pacte d'actionnaires.

Calendrier financier :

29 mai 2020 (17.40 CEST)	Annonce du montant du dividende intérimaire
11 juin 2020	Date de paiement du dividende intérimaire
28 août 2020	Communiqué annuel exercice 2019/2020
29 septembre 2020 (17.40 CEST)	Rapport annuel 2019/2020 disponible
30 octobre 2020	Assemblée Générale

Ce communiqué de presse est disponible en français, en anglais et en néerlandais sur le site www.kbcancora.be.

KBC Ancora Investor Relations & Contacts presse : Jan Bergmans
tél. : +32 (0)16 27 96 72
e-mail : jan.bergmans@kbcancora.be ou mailbox@kbcancora.be

Annexe : bilan et compte de résultats avec chiffres comparatifs

(x 000 EUR)	31.12.2019	30.06.2019
TOTAL DU BILAN	3.165.789	3.089.448
<u>Actif</u>		
Immobilisations	3.088.253	3.088.253
Immobilisations financières	3.088.253	3.088.253
<i>Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</i>	3.088.253	3.088.253
<i>Participations</i>	3.088.253	3.088.253
Actifs circulants	77.536	1.195
Créances à un an au plus	4	6
<i>Créances commerciales</i>	4	6
Valeurs disponibles	77.532	1.184
Comptes de régularisation	0	5
<u>Passif</u>		
Fonds propres	2.813.981	2.744.889
Capital	2.021.871	2.021.871
<i>Capital souscrit</i>	2.021.871	2.021.871
Réserves	722.250	722.250
<i>Réserve légale</i>	72.132	72.132
<i>Réserves indisponibles</i>	650.117	650.117
Résultat reporté	767	767
Bénéfice/perte de la période	69.093	N.A.
Dettes	351.808	344.559
Dettes > 1 an	343.000	343.000
<i>Dettes financières</i>	343.000	343.000
<i>Établissements de crédit</i>	343.000	343.000
Dettes < 1 an	205	179
<i>Dettes commerciales</i>	147	132
<i>Fournisseurs</i>	147	132
<i>Autres dettes</i>	58	47
Comptes de régularisation	8.603	1.380

KBC Ancora

un investissement indirect dans KBC Groupe



Communiqué de presse
 Information réglementée
 31 janvier 2020 (17.40 CET)
 Rapport financier semestriel

(x 000 EUR)	01.07.2019- 31.12.2019	01.07.2018- 31.12.2018
RÉSULTAT	69.093	68.692
Charges	8.450	8.853
Charges des dettes	7.235	7.576
Autres charges financières	0	0
Services et biens divers	1.214	1.276
Charges diverses courantes	0	0
Produits	77.542	77.545
Produits des immobilisations financières	77.516	77.516
<i>Dividendes</i>	77.516	77.516
Autres produits financiers	0	0
Autres produits courants	26	29



Rapport du commissaire au conseil d'administration de KBC Ancora SA sur l'examen de l'information financière intermédiaire résumée pour la période de 6 mois close le 31 décembre 2019

TRADUCTION LIBRE D'UN RAPPORT DONT L'ORIGINAL A ÉTÉ PRÉPARÉ EN NÉERLANDAIS

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du rapport financier semestriel 2019/2020, qui contient le bilan résumé de KBC Ancora SA, le compte de résultats résumé ainsi que des notes explicatives concernant ces comptes (« l'information financière intermédiaire résumée »). Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation de cette information financière intermédiaire résumée selon le référentiel comptable applicable en Belgique pour les états financiers intermédiaires. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité. L'examen limité d'une information financière intermédiaire résumée consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement plus restreinte que celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA) et ne nous permet donc pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière intermédiaire résumée ci-jointe pour la période de 6 mois close le 31 décembre 2019 n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs conformément au référentiel applicable en Belgique pour l'information financière intermédiaire résumée.

Bruxelles, le 31 janvier 2020

KPMG Réviseur d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Kenneth Vermeire
Réviseur d'Entreprises